

# AMNESTY INTERNATIONAL

## RECOMMANDATIONS AU G20 SUR LE DROIT À LA SANTÉ

**Les pays du G20 représentent à eux seuls près des deux tiers de la population de la planète, plus de 80 p. cent du PIB mondial et les trois quarts des échanges commerciaux. Placé cette année sous le thème « Formons un monde interconnecté », le Sommet du G20 constitue une occasion pour ces pays d'affirmer leur volonté collective de faire en sorte que les droits humains constituent une partie fondamentale du cadre de l'interconnectivité qui en train de se mettre en place ou est envisagée, donnant ainsi l'exemple au reste du monde.**

Amnesty International se félicite de l'accent qui est mis sur les avancées à accomplir lors de ce sommet en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette mise en œuvre doit se faire dans le respect universel des droits humains et de la dignité humaine, en reconnaissant que, dans notre monde de plus en plus connecté, la politique et le développement économiques doivent être élaborés et orientés de manière à réduire les inégalités et à faire en sorte que personne ne soit laissé sur le bord de la route, tout en favorisant une véritable obligation de rendre des comptes de toutes les parties prenantes. À cet égard, nous invitons tous les membres du G20 à accorder une attention particulière aux Objectifs 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

### LE DROIT À LA SANTÉ

Amnesty International se réjouit du fait que la Déclaration de Berlin<sup>1</sup> des ministres de la Santé du G20 reconnaisse que des « [s]ystèmes de santé solides, accessibles, financièrement abordables et durables, notamment des services de santé préventive et curative, constituent le fondement d'une croissance économique qui n'exclut personne, de la prospérité, de la cohésion sociale et de la qualité de vie », et se félicite également de leur engagement en faveur de la promotion de la santé et de l'accomplissement des objectifs et cibles du Programme 2030 liés à la santé. À cet égard, le G20 a un rôle important à jouer pour garantir des soins de santé universels pour tous et pour réaffirmer son soutien à la pleine réalisation de tous les aspects du droit à la santé, notamment en adoptant une démarche axée sur les droits humains dans le domaine de la prestation de services de santé.

Souvent, les systèmes de santé publics ne répondent pas suffisamment aux besoins en matière de santé de groupes spécifiques exposés à des risques de discrimination, avec parfois pour résultats une moins bonne santé et des violations de leur droit à la santé. Il est essentiel et urgent de développer en priorité la capacité des systèmes de santé à répondre aux soins de santé de groupes marginalisés ou exposés à des formes multiples et convergentes de discriminations. Pour cela, il faut veiller à ce que les services de soins de santé soient disponibles, accessibles, acceptables par ces groupes et de bonne qualité, et à ce que les soins soient prodigués selon une démarche fondée sur les droits, sans discrimination ni contrainte et dans le respect de la vie privée, de la confidentialité et du consentement informé des patients.

L'existence de solides mécanismes d'obligation de rendre des comptes est essentielle pour obtenir un système de soins de santé universel et pour mettre en œuvre les Objectifs de développement durable. D'une part, il faut garantir l'obligation

<sup>1</sup> Déclaration des ministres de la Santé du G20, *Together Today for a Healthy Tomorrow*, adoptée à Berlin, 19-20 mai 2017, disponible à l'adresse [https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/3\\_Downloads/G/G20-Gesundheitsministertreffen/G20\\_Health\\_Ministers\\_Declaration\\_engl.pdf](https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/3_Downloads/G/G20-Gesundheitsministertreffen/G20_Health_Ministers_Declaration_engl.pdf).

de rendre des comptes au sein des systèmes de santé, notamment en investissant dans la collecte de données ventilées selon tous les motifs pertinents de discrimination proscrits, afin de faire en sorte que personne ne soit privé de soins de santé en raison de la discrimination, en particulier de discriminations croisées ; en créant des mécanismes efficaces de plaintes et de recours dans les infrastructures médicales et en faisant en sorte que les patients participent à la conception et à l'évaluation des systèmes de santé. D'autre part, les gouvernements doivent veiller à ce que les personnes puissent s'appuyer sur la loi pour faire valoir leur droit à la santé et exercer des voies de recours efficaces en cas de violation de ce droit.

**Amnesty International appelle tous les États membres du G20 à s'engager à :**

- **faire en sorte que le communiqué final du sommet comprenne un engagement en faveur d'un système de santé universel et du développement et du renforcement des systèmes de santé publics conformément aux normes et au droit internationaux relatifs aux droits humains, en particulier en veillant à ce que les systèmes de santé publics soient suffisamment financés, soient accessibles à tous sans discrimination et répondent aux besoins spécifiques des groupes marginalisés ;**
- **investir dans la formation aux droits humains des professionnels de la santé, en particulier concernant les droits sexuels et reproductifs des femmes et des jeunes filles, les droits des groupes marginalisés et les droits des jeunes à bénéficier de services de santé qui leur sont adaptés et qui ne portent pas de jugements moraux, tout en respectant la vie privée et la confidentialité, ainsi que les capacités évolutives des adolescents ;**
- **développer de solides mécanismes d'obligation de rendre des comptes dans tous les systèmes de santé, notamment la collecte de données ventilées selon tous les motifs pertinents de discrimination proscrits, le suivi périodique et l'analyse de toutes les initiatives avec la participation des usagers des services, ainsi que l'accès à des voies de recours efficaces pour les violations du droit à la santé.**